

Province de Québec  
MRC d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL, SIÈGE CE 4 OCTOBRE 2022 À 19 h, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro	1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro	2
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro	4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro	5

Sont absents :

Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro	3
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro	6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Martin Tourigny, maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022;
3. Adoption des comptes à payer en date du 30 septembre 2022;
4. Comité accès à l'information et protection des renseignements personnels;
5. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 531400 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2022;
6. Adjudication renouvellement de financement — Règlement n° 2017-291 décrétant des travaux de réfection sur la rue Sainte-Hélène, Rang 2 Est, Rang 4 et Rang 12;
7. Offre de services professionnels analyse de travaux et appel d'offres — STI services conseils Inc.
8. Mandat juridique réfection des 2<sup>e</sup> Rang Ouest, 3<sup>e</sup> Rang Ouest et 15<sup>e</sup> Rang — Firme Lavery avocats;
9. Contrat pour location des salles municipales — Centre Multifonctionnel;
10. Système thermopompe — bâtiment 489, 3<sup>e</sup> Rang Ouest — garderie Les Trésors de Sam;
11. Système de chauffage thermopompe et électrique — Centre Multifonctionnel;
12. Poste responsable des loisirs et vie communautaire;
13. Acceptation de soumission d'achat d'abrasif AB10 avec 10 % de sel traité;
14. Acceptation de soumission d'abattage d'arbres — Parc des loisirs;
15. Autorisation d'utilisation du parc des loisirs — Quad Racing Québec;
16. Rapport des comités ad hoc;
17. Période de questions;
18. Varia;
19. Levée de l'assemblée.

2022-10-128

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2022-10-129

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022.**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Suzanne Tremblay, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-130

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de septembre 2022 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 87803,64 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de septembre 2022 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 87803,64 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu :

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce \_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ 2022

\_\_\_\_\_  
Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière

2022-10-131

**COMITÉ ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Samuel est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A -2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications apportées à la *Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Samuel doit constituer un tel comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu :

**QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Samuel :

- Du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière
- De l'adjointe administrative madame Jessica Després

**QUE** ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Samuel dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Samuel de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2022-10-132

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 531400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 OCTOBRE 2022**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Samuel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 531400 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
2017-291	531400 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence :

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu unanimement

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 11 octobre 2022;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	96100 \$	
2024.	100900 \$	
2025.	106 00 \$	
2026.	111400 \$	
2027.	117000 \$	(À payer en 2027)
2027.	0 \$	(À renouveler)

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2022-10-133

**ADJUDICATION RENOUVÈLEMENT DE FINANCEMENT — RÈGLEMENT N° 2017-291 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINTE-HÉLÈNE, RANG 2 EST, RANG 4 ET RANG 12**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Samuel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal» des

soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 octobre 2022, au montant de 531400 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre c-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

**1- BANQUE ROYALE DU CANADA**

96100 \$	4,95000 %	2023
100900 \$	4,95000 %	2024
106000 \$	4,95000 %	2025
111400 \$	4,95000 %	2026
117000 \$	4,95000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,95000 %

**2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

96100 \$	4,65000 %	2023
100900 \$	4,65000 %	2024
106000 \$	4,65000 %	2025
111400 \$	4,65000 %	2026
117000 \$	4,60000 %	2027

Prix : 98,83700 Coût réel : 5,04916 %

**3- CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS**

96100 \$	5,16000 %	2023
100900 \$	5,16000 %	2024
106000 \$	5,16000 %	2025
111400 \$	5,16000 %	2026
117000 \$	5,16000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,16000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu unanimement

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Saint-Samuel accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2022 d'une somme de 531400 \$ et effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2017-291. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$ de valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'accepter l'offre de services professionnels pour l'analyse de travaux et d'appel d'offres du projet P20-1184-00 et de mandater monsieur Sébastien Thivierge

pour la firme de STI services conseils Inc. pour une analyse de travaux et d'appel d'offres dans le dossier P20-1184-00.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2022-10-135

**MANDAT JURIDIQUE RÉFECTION DES 2<sup>E</sup> RANG OUEST, 3<sup>E</sup> RANG OUEST ET 15<sup>E</sup> RANG — FIRME LAVERY AVOCATS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Samuel a procédé, en 2020, à des travaux de réfection des 2<sup>e</sup> Rang Ouest, 3<sup>e</sup> Rang Ouest et 15<sup>e</sup> Rang à la suite de l'octroi d'un contrat par appel d'offres public à R. Guilbault Construction inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, il existe toujours des déficiences qui devront être corrigées avant la réception définitive et le paiement de la retenue contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel mandate la firme Lavery avocats pour la représenter dans ce dossier dans toutes les démarches et procédures judiciaires nécessaires pour forcer la correction des déficiences de ce projet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2022-10-136

**CONTRAT POUR LOCATION DES SALLES MUNICIPALES — CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de permettre aux locataires de salles et à la Municipalité de Saint-Samuel de se rapporter à un document décrivant les termes, conditions et obligations de location;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'adopter le contrat de location pour toutes salles louées au Centre Multifonctionnel.

**QUE** le contrat soit annexé au procès-verbal identifié par Annexe 1.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2022-10-137

**SYSTÈME THERMOPOMPE — BÂTIMENT 489 3<sup>E</sup> RANG OUEST — GARDERIE LES TRÉSORS DE SAM**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'installation et d'achat d'une thermopompe sont autorisés dans le programme de la TECQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment au 489, 3<sup>e</sup> Rang Ouest utilisé par la garderie Les Trésors de Sam est une propriété de la Municipalité de Saint-Samuel;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'améliorer le système de climatisation et de chauffage du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** le résultat de deux soumissionnaires pour l'achat et l'installation d'un système de thermopompe;

**CONSIDÉRANT** les résultats suivants des soumissions :

Fournisseurs	Prix avant taxes
Plomberie PHCB	6353,52 \$
Termic	9083,03 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'accepter la soumission la plus basse de Plomberie PHCB pour l'achat et l'installation d'une thermopompe pour le bâtiment au 489, 3<sup>e</sup> Rang Ouest utilisé par la garderie Les Trésors de Sam et d'inclure cet investissement dans la programmation de la TECQ.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2022-10-138 SYSTÈME DE CHAUFFAGE THERMOPOMPE ET ÉLECTRIQUE — CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'autoriser un budget de 45000 \$ pour l'installation d'une thermopompe et un système électrique de chauffage pour le Centre Multifonctionnel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2022-10-139 POSTE RESPONSABLE DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de responsable en loisir et vie communautaire est vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de garde de la Municipalité de Saint-Samuel recherche une ressource comme éducatrice en service de garde;

**CONSIDÉRANT** la pénurie de la main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de partage entre la Municipalité de Saint-Samuel et le service de garde de Saint-Samuel permettrait une offre d'emploi commune de 35 heures par semaine;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Evelyne Lampron et appuyé par monsieur Sylvain Bergeron d'ouvrir un poste de responsable en loisirs et vie communautaire en collaboration avec le service de garde de la Municipalité de Saint-Samuel pour un partage de 35 heures par semaine.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2022-10-140 ACCEPTATION DE SOUMISSION D'ACHAT D'ABRASIF AB10 AVEC 10 % DE SEL TRAITÉ

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'accepter la soumission de l'entreprise Excavation Yvon Houle et Fils Inc. pour l'achat d'abrasif AB10 mélangé à 10 % de sel traité pour un montant de 39,50 \$ de la tonne métrique.

Il est également résolu d'autoriser un volume de 400 tonnes pour l'année hivernale 2022-2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2022-10-141 ACCEPTATION DE SOUMISSION D'ABATTAGE D'ARBRES — PARC DES LOISIRS

**CONSIDÉRANT QUE** 11 arbres au parc des loisirs ont été infectés par l'agrile du frêne;

**CONSIDÉRANT QUE** les arbres sont à l'intérieur du périmètre urbain, une demande de permis n'est pas nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'accepter la soumission de l'entreprise Élagage et abattage Savana pour l'abattage de 11 frênes infectés par l'insecte agrile du frêne pour un montant de 3345 \$ avant taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2022-10-142 AUTORISATION D'UTILISATION DU PARC DES LOISIRS — QUAD RACING QUÉBEC

Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d'accepter la demande de Quad Racing Québec afin d'utiliser gratuitement le parc des loisirs et le stationnement du garage municipal pour tenir l'activité de course de 4 roues sur neige le 14 janvier 2023.

Il est également résolu d'autoriser madame Julie Paris, directrice générale à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité et Quad racing Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## RAPPORT DES COMITÉS AD HOC

Monsieur Grégoire Bergeron informe que le comité MADA a tenu une rencontre le 8 septembre dernier.

Il fut également mention du succès de la journée de collecte de RDD tenue le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

## PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions a débuté à 19 h 58 et s'est terminée à 20 h 11.

2022-10-143

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron de lever de la séance à 20 h 12. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

---

Martin Tourigny  
Maire

---

Julie Paris  
Directrice générale  
Greffière-trésorière